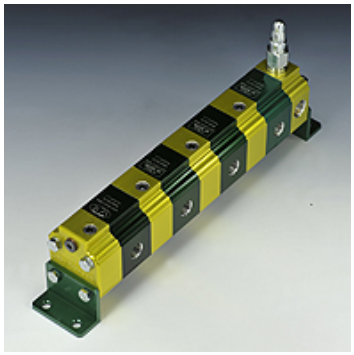
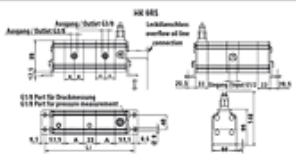
HK 9RS 04 BG1

Diviseur de débit à engrenage, taille 1 9RS, quadruple

Caractéristiques

Fabrication	Avec clapet central de compensation de phases Évacuation externe d'huile de fuite Adjustment range DBV: 70-210 bar
Rotational speed range	1200 - 2700 U/min
Pressure difference	max. 30 bar (entre les sections)
Vitesse de rotation recommandée	1800 - 2000 tr/min





Remarque

Avant de mettre l'installation en service, il convient de procéder à une première marche à blanc des diviseurs de débit à engrenage.

-

Les graphiques et les schémas sont également valables, comme schémas de principe, pour ces diviseurs de débit quadruples

Description

Ces diviseurs de débit servent à l'alimentation de quatre circuits hydrauliques indépendants avec une seule pompe
Défaut de division env. 3 %
Réglage de pression identique pour toutes les sections
Vannes réglables de 70 à 210 bars, autres plages de réglage sur demande
Possibilité de transformation pour évacuation interne de l'huile de fuite - à cet effet, enlever la vis à tête cylindrique située à l'intérieur du raccord en T
et obturer le raccord à l'aide d'un bouchon borgne G1/2" (il est recommandé de nous consulter avant toute transformation !)
Conception de diviseur de débit à engrenage : qi = Q/z * 1000/n
qi = débit/section [cm3] ; Q = débit volumétrique d'entrée [l/min] ; z = nombre de sections ; n = vitesse de rotation [tr/min]

Article

Désignation	Volume d'entrée par section (cc)	p1 max. (bar)	p2 max. (bar)	Débit par élément min. (L/min)	Débit par élément max. (L/min)	Débit par élément (L/min)	A (mm)	Li (mm)	Poids (kg)
HK 9RS 04 D 18	1,70	220	270	2,00	9,50	4,00	44	382	5,50
HK 9RS 04 D 20	2,20	220	270	2,50	13,00	5,00	46	390	4,55
HK 9RS 04 D 21	2,60	220	270	3,00	16,00	6,00	48	398	4,70
HK 9RS 04 D 23	3,20	220	270	3,50	19,00	7,00	50	406	4,85
HK 9RS 04 D 25	3,80	200	240	4,50	22,50	8,00	52	414	4,95

p1 : pression de service max. – p2 : pression de pointe max.

En dépit du soin apporté aux vérifications, nous ne pouvons garantir une absence totale d'erreur et ne saurions être tenus responsables des indications contenues.